

Charte d'inclusion des apprenants en situation de handicap



La présente charte formalise les engagements de Mobipolis en faveur de l'égalité des chances, de l'accessibilité des formations et de l'adaptation des parcours, dans le respect des principes de non-discrimination, de confidentialité et de bienveillance. Elle s'adresse à l'ensemble des apprenants, formateurs, équipes administratives, partenaires et entreprises, et vise à garantir un cadre clair, partagé et compréhensible par tous.

Nous nous engageons à rendre nos formations accessibles en...

- Informant systématiquement les apprenants, avant ou dès l'inscription, de la possibilité de signaler une situation de handicap et de bénéficier d'un accompagnement spécifique.
- Orientant l'apprenant vers le référent handicap dès que sa situation est signalée, dans le respect de la confidentialité.
- Facilitant l'accès aux locaux, aux plateaux techniques, aux outils numériques et aux supports pédagogiques, dans la mesure des moyens disponibles.

Nous nous engageons, lorsque des besoins spécifiques sont identifiés, à...

- Analyser la situation de l'apprenant en lien avec les compétences visées, les modalités et les contraintes de la formation.
- Mettre en place, lorsque cela est possible, des aménagements adaptés, par exemple :
 - › mise en place d'un tiers-temps,
 - › distribution des supports en amont de la formation,
 - › positionnement spécifique dans la salle (proximité du formateur, réduction des sources de distraction),
 - › autorisation de l'usage d'outils compensatoires (ordinateur, logiciel de dictée vocale etc.)
 - › répétition ou reformulation des consignes,
 - › aménagement des temps de pause.

Nous nous engageons à garantir la non-discrimination et l'équité

- Les informations communiquées sont traitées de manière strictement confidentielle et partagées uniquement avec les personnes nécessaires à la mise en place des aménagements.
- L'accès à la formation, la progression pédagogique, l'évaluation des compétences et la certification ne sont pas entravés par la situation de handicap.
- Les équipes pédagogiques, administratives et commerciales sont sensibilisées aux enjeux du handicap, de l'inclusion et adoptent une posture bienveillante.

Nous nous engageons à mettre en œuvre des actions d'amélioration continue

- Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des aménagements.
- Évaluer l'efficacité des dispositifs d'accompagnement et les ajuster si besoin.

Nous nous engageons avec notre référent handicap à...

- Garantir un accompagnement adapté, coordonné et confidentiel
- Analyser les besoins spécifiques en lien avec les équipes pédagogiques.
- Coordonner les aménagements pédagogiques et organisationnels.
- Assurer le lien avec les partenaires institutionnels et spécialisés.
- Diffuser ses coordonnées : **Magali Rabussier-Boussand** > handicap@mobipolis.fr

Vous vous engagez à participer activement à notre démarche d'inclusion

- Signaler, de manière volontaire et dès que possible, toute situation de handicap ou besoin spécifique.
- Participer à l'élaboration du dispositif d'accompagnement proposé.
- Informer l'équipe pédagogique de toute difficulté rencontrée ou évolution de sa situation.
- Respecter le cadre pédagogique (horaires des formations, prérequis) et les consignes de sécurité.
- S'impliquer activement dans son parcours de formation.



Virginie de Pierrepont
Présidente et Directrice Générale Mobipolis

